

CONSEIL MUNICIPAL DE THIZY LES BOURGS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2021

À 19 heures à la salle des fêtes de Thizy

L'an Deux Mille Vingt et un le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal de Thizy, sous la présidence de M. Martin SOTTON, Maire.

Etaient présents : Martin SOTTON, Joëlle GIRARDET, Pascal VIGNON, Colette DARPHIN, Cédric CHALON, Michèle LONGERE, Denis REMONTET, Virginie VINCENT-PERROUD, Bernard PEILLON, Alain COTTIN, Pascale BILLET, Alexandre PROTON, Elisabeth PLAGNAL, Mireille DELALANDE, Jean DEMURGER, Gabriel DEZAYE, Angelo ROMANO, Magali CHERPIN, Aurélie CHUZEVILLE, Alexandre BOUDOT, Anne REYMBAUT, Mohamed HADJAB, Ludovic CHERPIN

Absents excusés : Jacqueline BERTHIER pouvoir à Jean DEMURGER, Jean-Luc FRANCOIS pouvoir à Denis REMONTET, Nicole COLUSSI pouvoir à Martin SOTTON, Christelle FABRE pouvoir à Joëlle GIRARDET, Edouard BOST, Bénédicte CHIROL pouvoir à Anne REYMBAUT

Secrétaire de séance : Mohamed HADJAB

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

A la question posée par le Maire, aucun autres des Conseillers Municipaux présents n'ayant d'observations à formuler sur la rédaction du compte-rendu de la séance du 8 juin 2021, celui-ci est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

LES RAPPORTS

↳ Répartition 2021 du produit 2020 des amendes de police relatives à la sécurité routière

Travaux d'aménagement de la « Rue Christorée »

Section 1 : Plateforme ex-locaux d'activité IME à Rue Roland de la Platière

Il est rappelé que chaque année, le Conseil Départemental doit répartir le montant de la dotation relative aux produits des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants pour des projets liés à la sécurité routière.

A cet effet, il est proposé de réaliser les travaux suivants :

↳ Aménagement, pour partie, de la « Rue Christorée »

Ce projet de requalification urbaine va permettre d'améliorer le cadre de vie, de faciliter le partage de l'espace entre les voitures et les piétons ainsi que l'accès à la Résidence SENIORS et à la Maison médicale puis par la suite, l'accès aux locaux associatifs (projet en cours de réalisation).

Le coût global projeté des travaux s'élève à 310 655,50 € HT.

S'agissant d'une opération d'amélioration de la sécurité, la commune de Thizy les Bourgs peut solliciter le soutien financier du Département du Rhône au titre de la répartition 2021 du produit des amendes de police 2020.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la proposition de travaux telle que présentée ci-dessus, **sollicite** une subvention au titre de la répartition 2021 du produit des amendes de police 2020 auprès des services du Département du Rhône, **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

↳ Aides à l'Habitat

La convention ANAH relative à l'amélioration de l'Habitat dans le cadre du projet Centre-bourgs, fixe notamment les modalités de la participation communale pour les travaux de ravalement de façade et de rénovation énergétique.
Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** les dossiers de demandes de subventions instruits par les services de la COR pour l'attribution des aides de la commune de Thizy les Bourgs :

↳ Opération « Revitalisation des centres-bourgs »

Bénéficiaire	Adresse	Montants des travaux TTC	Statut et type d'aide	Travaux	Aide ANAH	Départ	Aide COR	Aide Comm.	Prime RENOV	CEE	Subv. Totale
REIGNIR Josette	THIZY LES BOURGS	4 915,90 €	Occupant	Installation d'une douche Réfection de la salle de bains Electricité	2 234 €		783 €	391,50 € Périmètre de développement			3 408,50 €

↳ Opération « Ravalement de façades »

Bénéficiaire	Adresse	Montants des travaux TTC	Statut et type d'aide	Aide COR	Aide Comm.	Subv. Totale
GEMINEL Franck	THIZY LES BOURGS	8 811,48 €	Bailleur	1 022 €	511 € Périmètre de développement	1 533 €

↳ Opération « Massif Central »

Bénéficiaire	Adresse	Montants des travaux TTC	Statut et type d'aide	Travaux	Aide COR	Aide Comm.	Subv. Région Bonus CAR	Subv. Totale
CHENAUD Pascal	THIZY LES BOURGS	16 264,64 €	Occupant	ITE Polystyrène	2 333 €	1 166,50 € Périmètre de développement		3 499,50 €

↳ Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Dans le cadre de l'apurement périodique entre l'ordonnateur et le comptable public, le Trésorier Payeur de Thizy les Bourgs a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances.

Il est précisé qu'en vertu des dispositions réglementaires, le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6541 Créances admises en non-valeur » ou à l'article « 6542 Créances éteintes » à l'appui de la décision du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **admet** en non-valeur les créances irrécouvrables des exercices 2016 à 2020 pour 725,58 € qui s'établissent comme suit :

Exercice	N° titre	Nature de la créance	Montant restant à recouvrer
2016	T. 1261	Cantine scolaire	140,80 €
2017	T. 551	Cantine scolaire	16,55 €
2017	R. 114	Cantine scolaire	22,40 €
2017	R. 116	Cantine scolaire	35,20 €
2018	R. 16-80	Cantine scolaire	56,00 €
2018	R. 22-80	Cantine scolaire	12,00 €
2018	R. 20-82	Cantine scolaire	28,00 €
2018	T. 498	Enlèvement fourrière	143,93 €
2019	T. 2503	Cantine scolaire	10,50 €
2019	T. 1190	Cantine scolaire	20,00 €
2020	T. 994	Facturation énergie	0,20 €
2020	T. 509	Enlèvement fourrière	240,00 €
Total général			725,58 €

précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021 aux articles 6541 et 6542 en fonction du motif irrécouvrable des créances, **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

↳ Aménagement du Centre-Bourg de la commune déléguée de Mardore Convention de financement entre la COR et la Commune

Il est rappelé que dans le cadre du programme de revitalisation des centres bourgs, la commune va lancer prochainement les travaux de requalification du centre-bourg de la commune déléguée de Mardore.

Ces travaux d'aménagement sont réalisés pour partie sur une emprise de voirie relevant de la compétence communautaire. Il y a donc lieu de conventionner avec la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien afin de définir les conditions administratives, techniques et financières pour la réalisation de ces travaux. La commune assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement global des travaux.

Considérant l'état de la couche de roulement de la chaussée (longueur de la voirie communautaire : 80 m), la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien propose une prise en charge partielle des travaux (couche de roulement) à hauteur de 13 714,95 €.

Cette somme sera reversée à la commune lors de l'achèvement des travaux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** les termes de la convention précitée, **précise** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont prévus au budget, **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

↳ Protocole d'accord – M. et Mme GUADAGNINO / Commune de Thizy les Bourgs

Dans le cadre de l'aménagement et de la réhabilitation du site du Château Merle (Maison médicale et Résidence SENIORS), les travaux ont occasionné des nuisances pour les riverains. Ils ont également fortement modifié la configuration des lieux en créant des vis-à-vis importants.

Ainsi, la propriété de M. et Mme GUADAGNINO, agrémentée d'une piscine, se trouve fortement impactée par la création d'une vue plongeante qui cause un préjudice de perte d'intimité et de dévalorisation de leur bien.

M. et Mme GUADAGNINO ont sollicité la commune pour obtenir à l'amiable une indemnisation qui leur permettrait d'engager, sur leur terrain, les travaux nécessaires pour recouvrer leur intimité.

Suite à négociation, le montant de l'indemnité proposé s'élève à 11 500 € toutes causes de préjudice confondues.

Monsieur et Madame GUADAGNINO ont accepté cette proposition.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **fixe** le montant de l'indemnisation versée à M. et Mme GUADAGNINO à 11 500 € toutes causes de préjudice confondues, **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

↳ Subvention exceptionnelle à l'association SOU DES ECOLES DE MARNAND

L'école de MARNAND a fait appel à une compagnie de spectacle pour finaliser son projet sur la découverte du monde et permettre aux enfants de découvrir des danses caractéristiques des différents pays du monde. L'association du « SOU DES ECOLES de Marnand » a pris en charge la totalité de la prestation de la Compagnie dont la représentation a eu lieu le mardi 27 avril 2021.

L'école a sollicité la commune à hauteur de 50 % soit 250 € pour permettre d'alléger les dépenses de l'association.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association « SOU DES ECOLES de MARNAND » dans le cadre du financement des projets pédagogiques.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **attribue** une subvention de 250 € à l'association SOU DES ECOLES - MARNAND, **précise** que les crédits sont inscrits au budget principal 2021, chapitre 65, nature 6574, fonction 025.

↳ Conventions avec TDF – Conventions d'occupation du Domaine public destinées à l'installation et à l'exploitation d'un réseau de communications électriques ouvert au public

Les conventions d'occupation du domaine public avec TDF pour l'installation des antennes relais de télécommunications (TNT par exemple) arrivant à échéance, il convient de les renouveler.

TDF propose de nouvelles conventions pour 20 années pour les installations existantes :

- Mardore – La Croix (installation ITAS TIM)
- Mardore – La Croix (installation TDF)
- Thizy – Chapelle Saint Georges (installations TDF)

Il est précisé que par délibération du 24 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation à M. le Maire pour décider de la conclusion ou révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze années, il convient donc en l'espèce de délibérer.

Compte tenu du fait que TDF est le prestataire historique, que les offres proposées sont plus intéressantes que celles en cours, que TDF donne satisfaction en tant qu'opérateur public sur notre territoire, il est proposé de poursuivre les conventions avec cet opérateur.

Comparaison :

- Conventions en cours :	
Site de Mardore (ITAS et TDF) :	3 550 €/an environ
Site de Thizy-la Chapelle St Georges :	750 €/an environ
Soit	4 300 € environ de redevances annuelles
- Nouvelles Conventions :	
Site de Mardore – la Croix (ITAS) :	2 000 €/an + 2000 € par opérateur (à ce jour 0)
Site de Mardore – la Croix (TDF) :	2 000 €/an + 2000 € par opérateur (à ce jour 2)
Site de Thizy-la Chapelle St Georges :	2 000 €/an + 2000 € par opérateur (à ce jour 0)
Soit	10 000 € de redevances annuelles

Aucune modification des installations n'est à prévoir.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** les 3 nouvelles conventions précitées proposées par TDF, **approuve** la durée des conventions qui est fixée à 20 années, **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ces conventions ainsi que tout document relatif à ce dossier.

↳ Conventions avec EPORA et la COR – Convention de Veille et de Stratégie Foncière

La Commune de Thizy les Bourgs conventionne avec EPORA depuis de nombreuses années dans le cadre de ses projets de requalification des centres-bourgs.

La Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien compétente en matière d'habitat et de développement économique est également partie prenante dans cette affaire.

EPORA, dans son nouveau plan pluriannuel d'investissement a modifié les modalités de ses conventions.

Ainsi, les conventions d'études et de veilles foncières (que nous avons signé notamment pour le quartier de La Claire) sont remplacées par des nouvelles conventions de veille et de stratégie foncière (CVSF) qui concernent l'ensemble de la zone U et AU de la Commune et non plus un périmètre limité.

Pour intervenir sur un secteur donné, il conviendra de créer un périmètre d'étude et de veille renforcée.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de signer une convention de veille et de stratégie foncière avec EPORA et la COR et d'y intégrer 2 périmètres :

- l'ilot « Place du Commerce »,
- l'ilot « Rue de l'hospice ».

En effet, ses 2 sites sont à requalifier et nécessitent l'intervention de différents partenaires publics comme privés. Cette convention avec EPORA permettra de sécuriser la stratégie foncière à mettre en place (études, acquisition, travaux de sécurisation...) et de maîtriser en amont la participation financière des co-signataires.

La durée de la convention est de 6 ans, le maximum des encours est de 1 400 000 € et le montant maximum des études pré-opérationnelles s'élève à 90 000 € HT, EPORA participant à hauteur de 50 %.

La durée de portage des biens est de 4 ans et peut aller au-delà des 6 ans si nécessaire.

Il est précisé que les conventions en cours restent en vigueur et ne sont pas modifiées (quartier de La Claire).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la convention de veille et de stratégie foncière avec EPORA et la COR, **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

↳ Achat à l'OPAC DU RHONE du terrain d'assiette voirie « Impasse Claudius Chervin – Bourg de Thizy »

La commune entretient les voiries situées autour des résidences Léon Gouttard situées « Impasse Claudius Chervin – rue du 19 mars 1962 » depuis leur construction.

La voirie interne desservant ces immeubles et garages est néanmoins cadastrée 025AC1133 pour 1585 m² et appartient à l'OPAC DU RHÔNE.

Afin d'intégrer cette voirie dans le « domaine public », il y a lieu d'acquérir ces dites parcelles à l'OPAC DU RHÔNE.

Le service du Domaine, dans son avis du 29/03/2021, propose un prix de 1 € par parcelle sachant qu'il s'agit de voirie entretenue par la commune depuis sa création.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** cette acquisition, **fixe** le prix d'acquisition à 1 € symbolique, **valide** l'emprise du terrain à céder, **autorise** M. le Maire à signer.

↳ Vente d'un chemin à Mardore – M. et Mme BESSON

M. et Mme BESSON ont saisi Monsieur le Maire pour acquérir une partie du chemin communal qui desservait anciennement certaines parcelles agricoles au lieudit « le Colas » à Mardore.

Cette partie de chemin jouxte la propriété de M. et Mme BESSON (128B664-420), mesure 70m² environ et est classée en zone Uh du Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

L'estimation des Domaines en date du 07/05/2021 s'élève à 8 € du m².

Ce terrain pouvant être assimilé à un délaissé, il est proposé de le céder à 1 € du m².

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** cette vente, **déclasse** ce terrain du domaine public, **valide** l'emprise du terrain à céder, à hauteur de 70 m², **fixe** le prix à 1 € du m², les frais de notaire et géomètre restant à la charge de l'acquéreur, **autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

↳ Vente d'un chemin à Marnand à des riverains

Monsieur le Maire a été saisi par l'agence « IMMMO du SORNIN » représentant les potentiels acquéreurs d'une partie du chemin communal situé « le Bourg-rue de la Tour » à Marnand.

Ces parties de chemin (2 fois 100m² environ) jouxtent les propriétés cadastrées 129B444 et 129B322-323 et sont classées en zone Uh du Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

L'estimation des Domaines en date du 03/06/2021 s'élève à 10 € du m².

Ces terrains pouvant être assimilés à des délaissés de voirie, il est proposé de les céder au prix de 1 € du m².

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** cette vente, **déclasse** ce terrain du domaine public, **valide** l'emprise du terrain à céder, **fixe** le prix à 1 € du m², les frais de notaire et géomètre restant à la charge de l'acquéreur, **autorise** M. le Maire à signer.

↳ Chantiers jeunes d'été 2021

La commune de Thizy les Bourgs souhaite reconduire le partenariat avec le Centre Social, pour la mise en place de Chantiers Jeunes. Le principe de ce dispositif est une découverte du monde du travail avec un aspect citoyen.

Ces chantiers sont ouverts aux jeunes de 16 et 17 ans résidant sur la commune. Les chantiers sont variés et peuvent concerner différentes missions à vocation sociale ou environnementale : entretien des espaces de jeux, mission auprès des enfants, participation à l'amélioration du cadre de vie...

Ces jeunes sont encadrés par les animateurs du Centre Social ou les agents communaux. Les missions proposées sont de 4 heures par jour et indemnisées à hauteur de 15 € par jour.

La gestion administrative est financière de l'opération est portée par le Centre Social et la commune apporte sa participation financière par une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **accepte** la reconduction de ce dispositif pour l'été 2021, **acte** le principe d'une participation financière dans le cadre d'une subvention exceptionnelle au Centre Social, **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier et lui donner tous pouvoirs à cet effet.

↳ Décisions du Maire prises au titre de l'article L2122-22 et suivants du CGCT

↳ Location des biens communaux :

- Convention d'occupation d'un logement sis « 80 route de Marnand – Marnand » entre la commune et M. Yohan PLANCHE à compter du 22 juin 2021.

↳ Renouvellement et vente des concessions dans les cimetières :

Commune déléguée de Bourg de Thizy :

- Renouvellement de la concession n° 267 : Famille PATAY BONNETAIN pour une durée de 30 ans

↳ Remboursement de sinistres :

Assurances/Tiers	Sinistres	Remboursements
MMA	SINISTRE 2020-13 – Dommages aux biens : barrière Rue Jean Jaurès	976,08 €

↳ Devis :

Tiers	Objet	Montant_TTC
OLIVIER NET	ENTRETIEN PARTIES COMMUNES MAISON MEDICALE	144,00
DEVELAY	136 3761 FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE PRIMAIRE BGTHIZY	581,61
PROFACADE	SINISTRE 2021.01 REPRISE FACADE ET SOUBASSEMENT MAISON PEUILLON	330,00
GENESE ECONOMIE	MISSION DIAGNOSTIC POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION EGLISE BGTH	780,00
REALITES URBAIS	REALISATION AVANT PROJET ET REDACTION PERMIS D AMENAGEMENT RUE CHRISTOREE	4680,00
MB AGENCEMENT	AMENAGEMENT KITCHENETTE SALLE DE RECEPTION MAISON MEDICALE	2596,18
THEVELEC	MICRO ONDES GRILL POUR KITCHENNET SALLE DE RECEPTION MAISON MEDICALE	358,26
TRONCY FLORE-01	FONTAINE DEGRAISSANTE	549,86
CHERPIN ERIC	FOURNITURE DE VOLETS ROULANTS SOLAIRES ECOLE MATERNELLE THIZY	9984,00
TECHN EAU	FOURNITURE ET POSE D'UNE CHAUDIERE BIBLIOTHEQUE BGTH	6604,32
CAILLOT	REPLACEMENT 2 RADIATEURS ELECT. LE CHAPELARD	753,74
		27361,97

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, **prend acte** de ces décisions.

➤ QUESTIONS DIVERSES

Fait à Thizy les Bourgs, le 8 juillet 2021

Le Maire,
Martin SOTTON

